

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

8 PRESENTS

10 VOTANTS

Monsieur Le MAIRE informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Municipal du 22 Novembre 2017.

N° D011217 Comptabilité :

Transfert du 2313 articles construction - 5 500.00 €

Incorporer au 2033 article frais insertion + 1500.00 €

Incorporer au 2313 article frais d'étude + 4000.00 €

Opération GTA

N° D02122017 Comptabilité

Transfert du 020 dépenses imprévues -500.00 €

Incorporer 165 Caution +500.00€

Remboursement caution MME MOULET

Projet délibération N°1

RETRAIT DE DELIBERATION N° 07112017

PLAN DE FINACEMENT GTA AMENAGEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération du PLAN DE FINACEMENT GTA AMENAGEMENT INTERIEUR, en effet il n'y aura pas 2 plans de financement pour les travaux. (Extérieur et intérieur). Se référer au plan de financement du GTA délibération N°15/04/2016.

VOTE POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 1

Projet délibération N°2

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 REFECTION MUR D900 POUR SECURISATION AIRE DE CHAINAGE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance le très mauvais état du mur sur la D900 à Maison Méane et son risque déboulement.

Il propose de faire une demande de subvention afin d'effectuer la réfection de celui-ci et de sécuriser l'aire de chainage.

Le plan de financement prévisionnel est :

D.E.T.R. 2018	57 500.00€ (50 %)
AUTOFINANCEMENT	57 500.00€ (50 %)
TOTAL H.T.	115 000.00€ (100 %)

VOTE POUR 10 A L'UNAMITE

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N°3

LABEL ESPRIT PARC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance la possibilité de demander la labélisation « ESPRIT PARC » des gîtes de Val d'Oronaye pour une valorisation de notre territoire d'exception.

VOTE POUR 10 A L'UNAMITE

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N° 4

CHOIX FOURNISSEUR ORDINATEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal pour l'achat d'un ordinateur fixe et d'un ordinateur portable des devis ont été demandés.

Ont répondu :

SAS THAUT

DPS informatique

Après comparaison des devis et comparaison du matériel proposé. DPS INFORMATIQUE a été retenu

VOTE POUR 9

CONTRE

ABSTENTION 1

Projet délibération N° 5

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

VOTE POUR 10 A L'UNANIMITE

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N° 6

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 REFECTION DE LA VERANDA DU GITE COMMUNAL « GRANDE TRAVERSEE DES ALPES » PAREMENT DES FACADES EN BARDAGE BOIS ET DRAINAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présent à la séance que pour une meilleure intégration paysagère du GTA dans le village, un bardage en bois et la réfection de la véranda serait nécessaire.

Pour se faire un dossier subvention DETR 2018 serait instruit.

VOTE POUR 9 A L'UNAMITE

CONTRE

ABSTENTION 1

Projet délibération N° 7

CHOIX DES ENTREPRISES SUITE APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance que suite à l'appel d'offre pour la rénovation du GTA et à l'ouverture des plis par la commission travaux.

Le LOT N°1/ 2 propositions 1 retenue (LOMBARD MACONERIE, SA CTP).

Lot N° 1 attribué à : SA CTP

Lot N° 2/ 2 propositions 2 retenues (DAUTREMER, SARL LNC)

Lot N° 2 attribué à DAUTREMER

Pour ces 2 entreprises l'architecte est en négociation sur les prix. Un RDV sur a lieu vendredi 22 décembre avec l'architecte en mairie, pour suivre l'avancement.

Questions diverses :

- PRIX LOCATION SALLES COMMUNALES

Après une consultation générale se sujet sera mis en délibération au prochain conseil municipal

- ADRESSAGE NOM ET N° DE RUE

- Un devis sera demandé afin que Val d'Oronaye soit muni de noms et numéros de rues ce qui va devenir une obligation dans le temps

- DECLARATION DES INDEMNITES DES ELUS

- Les indemnités des élus ne sont plus retenues à la source à compter du 1^{er} janvier 2017 elles devront être déclarées individuellement comme toutes autres revenus

- RETOUR SUR CONFERENCE TELEPHONIQUE

- Monsieur Le Maire fait un retour sur la conférence téléphonique concernant le projet d'installation de la « PICO CENTRALE » sur les prises d'eau.
- Lors de cette conférence le projet était mal engagé la DDT émettant des doutes sur les débits des prises d'eau.
- La DDT suite aux argumentations donne son accord pour continuer l'instruction du dossier, demande une étude plus poussée du débit des prises d'eau entre la partie du torrent court-circuité.